

CQP Assistant moniteur char à voile

RNCP9110 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15422, 15436
Code(s) ROME	G1203, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	21/07/2023

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de char à voile

<http://www.ffcv.org>

FEDERATION FRANCAISE DE CHAR A VOILE · SIRET : 32889648500021

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES NATIONAL DE CHAR A VOILE	83016306900016	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE CHAR A VOILE	32889648500047	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire réalise les activités suivantes:

- il accueille des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité char à voile
- il encadre de séance d'animation de char à voile en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et les réglementations en vigueur
- Il intègre son activité dans le fonctionnement de la structure
- Il assure la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaires possède les compétences suivantes:

1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes)
2. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de char à voile en veillant à la sécurité des pratiquants (enfants, parents et adultes)

3. Favoriser la fidélisation des pratiquants (enfants, parents et adultes) par le biais des différentes activités de char à voile proposées
4. Organiser des situations collectives dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
5. Organiser des interventions individuelles dans le cadre de la séance collective adaptées aux difficultés des pratiquants
6. Adapter la séance collective en fonction des conditions de pratique (zone de roulage, météo, autres usages,...) et de la motivation des pratiquants
7. Adapter son intervention individuelle au regard de la séance collective, du niveau des pratiquants et des conditions de pratique (zone de roulage, météo, autres usages,...)
8. Démontrer et commenter les exercices et gestes techniques
9. Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique regard des critères établis (usage du matériel, respect des consignes, intervention auprès des pratiquants en difficultés ...) et des réglementations en vigueur
10. Accompagner les pratiquants sur des parcours courts ou longs afin de favoriser la réussite
11. Participer à la diffusion du livret du pilote et à l'évaluation des deux premiers niveaux techniques en char à voile
12. Développer l'éthique et les valeurs de l'activité dans son environnement
13. S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
14. Auto-évaluer ses interventions
15. Rendre compte des actions menées auprès des responsables
16. Entretenir le matériel (chars, voiles, casques, ...)
17. Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
18. Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités : école et club de char à voile, associations et secteur marchand.

Base de loisir et centre de vacance.

Centre d'activité dépendant de collectivités territoriales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi de moniteur saisonnier.

Emploi à temps partiel à l'année, notamment dans les écoles de sport.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L 212-1 du code du sport

Avenant 38 du 22 avril 2009 étendu par arrêté du 15 décembre 2009

Réglementation d'activités : Exerce sous la responsabilité d'un moniteur présent et titulaire d'un diplôme d'Etat de la spécialité.

Le temps de travail du CQP Assistant Char à Voile est fixé à 360 heures par an. Une majoration de 25% sera appliquée en cas de dépassement.

Des prérogatives limitées :

- dans un vent de force 6 beauforts maximum
- avec un nombre maximum de 8 supports
- à une pratique jusqu'au niveau 3 des niveaux techniques de la FFCV

A l'exclusion :

- du temps scolaire contraint
- des groupes constitués de personnes présentant un handicap

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 634 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	87 027
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFCV ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/07/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38630

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Information générale disponible sur le site de la FFCV : <http://www.ffcv.org> et auprès du secrétariat de la fédération : secrétariat@ffcv.org
<http://www.ffcv.org>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9110/>